



## Mettre en œuvre une gestion durable efficace :

**V Mettre en place** un système de gestion de la durabilité à long terme, adapté à sa réalité et sa taille et tenant compte des aspects environnementaux, socioculturels, de qualité, de santé et de sécurité.

**V Respecter** toutes les lois et règlements (portant notamment sur les questions de santé, de sécurité, de travail et d'environnement).

**V Veiller** à ce que l'ensemble du personnel reçoive régulièrement une formation sur son rôle dans la gestion des pratiques environnementales, socioculturelles, de santé et de sécurité.

**V Veiller** à ce que toutes les auberges respectent des Normes minimales.

**V Lancer** un système de gestion de la qualité HI-Q ou certifié HI-Q dans toutes les auberges.

**V Mesurer** la satisfaction des clients et prendre des mesures correctives le cas échéant.

**V Garantir** la précision et l'exhaustivité des supports promotionnels et ne pas promettre plus que ce que l'organisation peut fournir.

**V Concevoir et construire** des bâtiments et des infrastructures respectueuses de l'urbanisme local et des critères en matière d'espaces classés ou appartenant au patrimoine.

**V Respecter** le patrimoine naturel et culturel en matière d'implantation, de conception, d'évaluation d'impact et de droits fonciers et d'acquisition.

**V Appliquer** des principes localement appropriés de construction durable.

**V Assurer** l'accès des personnes ayant des besoins spéciaux.

**V Fournir** aux adhérents et usagers des informations et une interprétation sur le cadre naturel, la culture locale et le patrimoine culturel, tout en expliquant quel est le comportement approprié lors des visites d'espaces naturels, de cultures vivantes et de sites du patrimoine culturel.